

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

COM(94) 100 final
Bruxelles, le 04.05.1994

de Conf. Caire

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPEEN

**LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DEVANT LE
DEFI DE LA CROISSANCE
DEMOGRAPHIQUE: POSITION A PRENDRE PAR
LA COMMUNAUTE A LA CONFERENCE
MONDIALE SUR LA POPULATION ET LE
DEVELOPPEMENT, LE CAIRE , 5-13 SEPTEMBRE
1994**



La Conférence du Caire se tient à un moment où l'évolution démographique mondiale se caractérise par :

- un accroissement de la population totale qui, par sa nature même et les populations qu'il touche, produit une augmentation importante de la population dans les régions en développement, et surtout en Afrique ;
- un ralentissement du rythme de la croissance démographique mondiale, soutenu par des politiques de population adéquates, dans un certain nombre de pays en développement ;
- un vieillissement en continu des structures de population dans l'ensemble des pays industrialisés, caractérisé par une fécondité faible et un allongement de la vie tels que ces structures devraient se stabiliser, de l'avis général, d'ici quelques décennies.

Les divers travaux, discussions, recommandations des instances internationales démontrent par ailleurs clairement que :

- un consensus semble exister sur la nécessité de réduire l'augmentation de la population pour permettre un développement économique et humain durable, et pour éviter de graves conséquences pour la planète dans son ensemble. Une croissance excessive freine, voire bloque en effet le développement; conjuguée à l'extrême pauvreté, elle détruit l'environnement;
- l'accord semble aussi assez général sur la philosophie et le contenu des politiques de population. Les controverses anciennes sur le fait de savoir si la réduction de la croissance démographique doit précéder ou suivre le développement sont dépassées: il est clair aujourd'hui, dans l'esprit de tous, que les deux doivent aller de pair.

Il convient de profiter de cette heureuse conjonction pour, à l'occasion de la Conférence du Caire,

- réaffirmer les principes sur lesquels doivent se baser les politiques de population;
- s'engager sur un accroissement des moyens financiers, de la part des pays directement concernés comme des donateurs extérieurs, qui permettront de les mettre en oeuvre.

Cette Conférence constitue une occasion unique pour dégager, au sein de la communauté internationale, un consensus politique et pour définir un plan d'action cohérent, en vue de s'attaquer à l'un des défis majeurs de notre temps. Ainsi, au cours du Conseil consacré à la coopération au développement qui s'est tenu le 2 décembre 1993, les Etats membres et la Commission ont-ils estimé qu'il convenait de développer une approche stratégique et de

coordonner les initiatives au sein de l'Union en vue de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement.

Par ailleurs il est utile de rappeler que la Communauté européenne déploie des efforts en vue de consolider et d'utiliser les connaissances dans le domaine de la démographie d'une part, en vue de favoriser le dialogue et la concertation entre pays de la Communauté et pays en développement d'autre part.

C'est dans ce sens que la Commission a préparé la présente Communication.

I LES TENDANCES ET PREVISIONS DEMOGRAPHIQUES ACTUELLES

Le rythme de croissance de la population mondiale, qui est l'ordre de 5,4 Milliards actuellement, est passé de 1,8% au début des années 50 à 2,1% en 1965-70 et à 1,7% aujourd'hui.

Dans les pays en développement, qui représentent les trois quarts de la population du globe, la croissance démographique moyenne est de 2,1% par an contre 0,5% pour les pays industrialisés.

La croissance démographique s'est donc quelque peu ralentie dans la période récente. Cette décélération est due à une diminution du taux de fécondité (au niveau désormais de 3,3 enfants par femme contre près de 6 dans les années 50). Cette diminution tient beaucoup au succès des politiques de population engagés dans de nombreux pays, ainsi qu'aux progrès de l'éducation et du niveau de vie.

Un effet d'élan conduit toutefois à une progression des accroissements absolus de population: près de 100 millions d'habitants supplémentaires par an aujourd'hui, soit un chiffre inégalé dans l'histoire: en l'espace de dix ans, de 1991 à 2000, la planète comptera 1 milliard d'habitants en plus, soit autant que le total de la population mondiale au début du XIX-ème siècle. Il y a trente ans, les accroissements annuels n'étaient que de 70 millions, alors même que les taux de fécondité étaient plus élevés.

Par ailleurs, la baisse de la fécondité ne concerne ni l'Afrique sub-saharienne, où les femmes ont encore 6,6 enfants en moyenne et où la croissance démographique dépasse les 3%, ni la région "Afrique du Nord/Moyen-Orient", où elle est à peine inférieure à ces 3%. En revanche, l'Amérique Latine et l'Asie, à l'exception de certains pays, surtout en Asie du Sud, connaissent des taux de l'ordre de 2%, qui vont en se réduisant, dans la plupart des cas, sous l'effet du développement et des politiques démographiques suivies.

En ce qui concerne l'avenir, les politiques de population et de développement qui seront poursuivies dans la prochaine décennie contribueront à déterminer quand et à quel niveau la population mondiale se stabilisera finalement.

On peut rappeler à cet égard, les trois scénarios établis par les Nations Unies d'ici à 2150.

Scénario	Population Mondiale (Mrds)	
	2050	2150
"Haut"	12,5	28
"Moyen"	11,5	(12-13)
"Bas"	7,8	(4.3) ?

II LES RISQUES D'UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE TROP ELEVEE

Ils sont considérables et de trois ordres: risques pour le développement des PVD, risques globaux, risques de flux migratoires potentiellement déstabilisateurs. Compte tenu de ces risques, il faut agir vite, avec détermination et en y consacrant les moyens financiers nécessaires.

Fundação Cuidar o Futuro

1. Les risques pour le développement durable des pays en développement

a) le développement économique

Les relations entre croissance démographique et croissance économique font encore l'objet de controverses. Certains continuent à soutenir qu'une population en augmentation est bénéfique notamment en raison des économies d'échelle liées à l'élargissement du marché. Mais si une croissance démographique modérée peut en effet favoriser le développement, il est clair que des taux d'accroissement démographique rapides ne sont pas compatibles avec une croissance soutenue et durable du niveau de vie et avec une réduction significative de la pauvreté dans les pays en développement. Le problème ne concerne pas uniquement l'équilibre entre population et production alimentaire : les besoins en services d'éducation, de santé et en infrastructures exercent alors une pression

sur les ressources qui se traduit par une réduction de l'investissement productif et par conséquent de la croissance du revenu par tête.

La solution du problème du développement sera ainsi facilitée par un meilleur contrôle de la croissance de la population. A son tour le développement, associé à une distribution plus équitable des richesses, permettra l'éradication de la misère et aidera, par la promotion du statut de la femme et par une amélioration de l'éducation et de la santé, à une meilleure maîtrise de la fécondité.¹

b) l'environnement local et le développement durable

Une croissance démographique non maîtrisée dans les pays en développement ne peut manquer d'aggraver les problèmes d'environnement.

Ces problèmes sont bien connus : la déforestation (même si celle-ci est au moins autant la conséquence des régimes de propriété foncière, qui poussent à l'extension des terres cultivées aux dépens de la forêt, que de l'augmentation du nombre de bouches à nourrir), la désertification, l'accroissement, difficile à satisfaire, des besoins en énergie, l'érosion des sols, la diminution des terres arables, l'extinction des espèces animales et végétales, la détérioration de la qualité de vie en zone urbaine .¹

Par ailleurs, une population en progression trop rapide risque de s'accompagner d'une extension de la pauvreté: or , dans les pays en développement, ce sont les plus démunis qui causent le plus de dommages à l'environnement rural ou urbain, tout en en souffrant le plus.

Fundação Cuidar o Futuro

c) le développement humain

Au- delà de la question du développement économique durable, se pose celle du développement humain. Les taux de fécondité élevés concernent surtout les couches les moins favorisées de la population, conduisant à une aggravation des inégalités et de la pauvreté. L'épanouissement de la femme et de l'enfant est difficile dans le cadre de familles nombreuses trop pauvres. Une réduction de la croissance démographique,

¹Il est important de relever que les zones urbaines n'ont absorbé que 100 Millions de personnes dans les pays industrialisés entre 1815 et 1915. En revanche, dans les PVD, la population urbaine devrait progresser de 1,5 Milliard entre 1990 et 2010, aggravant les difficultés de vie dans les mégalofoles gigantesques et surpeuplées : on note des densités de 88000 habitants par Km² à Calcutta, 45000 à Manille et 29000 au Caire, contre 20000 à Paris, 13000 à Tokyo et 4000 à Bruxelles. En 2025, près des deux tiers des habitants des pays actuellement classés comme PVD devraient habiter dans des villes, et une cinquantaine d'entre elles dépasseraient les 10 Mio d'habitants (35 Mio pour Mexico).

accompagnée par des politiques sociales plus efficaces, rend possible le plein exercice des droits fondamentaux reconnus à la personne humaine.

2. Les risques globaux

On ne peut certes fixer a priori un maximum absolu pour la population mondiale. Après tout, qui aurait pu supposer, il y a cent ou deux cents ans, que la terre pourrait, grâce aux progrès technologiques, faire vivre près de 6 milliards d'habitants, dont toutefois près de 800 millions souffrent encore de famine ou de malnutrition chronique.

Une modification des modes de production et de consommation, dont il appartient aux pays industrialisés de prendre l'initiative, pourrait permettre à la planète de supporter plus de population. Cette modification visera à promouvoir des modes de production et de consommation qui assurent la satisfaction des besoins essentiels de l'humanité et la durabilité d'un niveau de vie minimal pour celle-ci.

Toutefois, compte tenu des risques très réels d'un doublement de la population mondiale en moins de 60 ans, et tenant compte de ce que les modes de vie ne changent pas assez rapidement et radicalement, il est non seulement prudent mais vital pour l'avenir de toute l'humanité d'entreprendre tous les efforts possibles pour que la population mondiale puisse se stabiliser à un niveau aussi bas que possible et aussi rapidement que possible.

3. Les migrations déstabilisatrices

L'augmentation rapide des populations provoque inéluctablement une pression migratoire:

- migrations de la campagne vers les centres urbains
- migrations entre régions d'un pays et entre pays en développement
- migrations de régions pauvres vers les régions plus prospères de la planète.

La Commission, dans sa communication au Conseil et au Parlement européen du 23 février 1994 sur les politiques d'immigration et d'asile (COM(94)23), a envisagé, dans le cadre de l'action à mener pour s'attaquer aux causes profondes des différents types de migrations, les mesures à prendre en matière de politiques démographiques. Ceci implique la prise en compte de la dimension démographique lors de l'élaboration des politiques extérieures de la Communauté dans le cadre plus général du développement d'une politique européenne en matière d'immigration et d'asile.

Dans le cadre d'une approche globale des phénomènes de migration, il convient d'agir sur la pression migratoire. Ceci implique notamment d'agir sur les pressions provoquées par :



- une croissance démographique trop élevée pour permettre un développement durable de l'économie, des revenus et de l'emploi,
- des politiques économiques et sociales inadaptées, conduisant en particulier à subventionner le coût du capital par rapport à celui du travail,
- la pauvreté et l'injustice sociale en zone rurale et urbaine,
- les guerres, les conflits, le non respect des droits de l'homme et des minorités, qui aboutissent à multiplier le nombre de réfugiés.

Pour ces différentes raisons, il est important d'agir pour réduire l'accroissement de la population, surtout dans les régions où il est de toute évidence excessif et de réaliser la transition démographique. Compte tenu des aspirations de nombreux couples à avoir moins d'enfants, cet objectif est non seulement souhaitable, mais aussi réalisable dans le plein respect des libertés individuelles, à condition toutefois que soient accentués les efforts dans le domaine des politiques de population.

III LE CONTENU DES POLITIQUES DE REDUCTION DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE.

Le choix de procréer constitue une liberté fondamentale de la personne humaine qui ne peut être mise en cause. Il en découle que les éventuelles politiques de population ne doivent être ni discriminatoires (à l'égard d'un groupe social ou ethnique par exemple), ni coercitives. Elles doivent assister les femmes et les hommes dans leurs choix, mais sans rien leur imposer.

Les trois composantes essentielles d'une politique de population *au sens large* sont:

- la politique sociale, et notamment la mise en oeuvre d'actions dans le domaine de la santé maternelle et infantile, de l'éducation des filles, du statut de la femme notamment, qui conduisent à une réduction du nombre de naissances désirées et à une augmentation de la *demande* de planning familial;
- l'information et la responsabilisation des individus et des couples, qui jouent dans le même sens;

- l'augmentation de l'offre de planning familial par la mise à disposition des femmes de moyens modernes et sûrs de contraception.

Les trois types de mesures doivent aller de pair, et être centrées sur les besoins des gens. Elles doivent viser en priorité à améliorer la capacité des individus et des couples à exercer leurs choix.

1. Politiques sociales agissant sur le taux désiré de fécondité

Cette réduction passe notamment par

- l'éducation, l'information des femmes et l'amélioration de leur statut social: ce dernier aspect est fondamental dans la mesure où l'âge légal du mariage (souvent trop précoce) pour les filles joue un grand rôle dans la fécondité et où une femme qui exerce une activité productive et rémunérée a moins d'enfants.²
- le développement des services de santé de nature à réduire la mortalité infantile ;
- la lutte contre la pauvreté (qui implique, en plus de l'accès à l'emploi pour le plus grand nombre, le développement des services sociaux, la réduction de l'inégalité des revenus).

2. Responsabilisation et information

Le libre choix du nombre d'enfants par couple, doit aller de pair avec la responsabilisation des femmes et des hommes. Ils doivent prendre conscience de ce qu'un petit nombre d'enfants peut améliorer les perspectives d'avenir de ces derniers, et, au delà, de la communauté nationale dans son ensemble. Une meilleure sensibilisation, une politique de population agissant par le biais d'incitations, peuvent aider à cette responsabilisation.

² La Conférence Mondiale sur les droits de l'Homme (Vienne, juin 1993) stipule, au § 9 de la partie II du document final que " The human rights of women and the girl-child are an inalienable, integral and indivisible part of universal human rights. The full and equitable participation of women in the political, civil and cultural life, and the eradication of all forms of discrimination on grounds of sex are priority objectives of the international community".

3. Offre de services de santé de la reproduction

Les services de planning familial doivent faire partie d'un ensemble plus large de services axés sur la santé de la reproduction. Ceux-ci devraient par priorité viser à limiter le nombre de naissances non désirées et à améliorer la santé maternelle et infantile, mais aussi aborder d'autres problèmes tels que le contrôle et la prévention des maladies sexuellement transmissibles.

En ce qui concerne le planning familial, près de 20% du total des naissances sont actuellement non désirées dans les pays en développement, où le nombre d'avortements est par ailleurs élevé.

Il convient donc d'accroître l'offre de planning familial, d'améliorer la qualité des services fournis, ainsi que d'en assurer une distribution adéquate, en tenant compte notamment du rôle positif que peuvent jouer les ONG. Il s'agit de la voie la plus directe pour réduire l'expansion de la population, tout en diminuant le recours à l'avortement. On estime à environ 2 Milliards d'habitants en moins, à l'horizon 2100, l'impact démographique d'un programme à grande échelle de planification familiale entrepris aujourd'hui. En effet, si 50% des couples dans les PVD ont accès au planning familial, on estime à 300 Millions le nombre de ceux qui désireraient y avoir recours, mais ne le peuvent pas.

La planification familiale, outre son *objectif démographique global* qui concerne la société dans son ensemble, a une *justification sociale*, celle d'accroître le bien-être des individus et des familles. Pour ce double motif, elle doit constituer une priorité de la communauté internationale, pays en développement et pays industrialisés, pour les années à venir.

A cet égard, la Résolution du Conseil de novembre 1992, concernant le planning familial dans les politiques démographiques des PVD, met en avant les objectifs prioritaires suivants:

- permettre aux femmes et aux hommes d'exercer librement leurs choix en connaissance de cause quant au nombre d'enfants qu'ils souhaitent avoir et à l'espacement des naissances;
- contribuer à créer un environnement propice au plein exercice de ce droit fondamental, en particulier grâce à un meilleur accès à des services de planning familial de qualité;
- réduire sensiblement les risques pour la santé des femmes et des enfants grâce à la mise à disposition de services compétents dans le domaine de la santé sexuelle et de la procréation;

- permettre aux pays et aux communautés locales de faire face aux mouvements et à la croissance démographiques et d'influencer ceux-ci.

Depuis les Conférences de Bucarest et Mexico, le consensus s'est renforcé pour encourager la mise en oeuvre, par les pays en développement, appuyés par les donateurs d'aide, de politiques de population. La Conférence du Caire représente une occasion privilégiée pour affirmer solennellement ce consensus et le traduire en engagements réciproques des diverses parties en cause, qui ont toutes des responsabilités à cet égard.

IV LES RESPONSABILITES DES PVD ET DES DONNEURS EXTERIEURS.

1. Les responsabilités des PVD

C'est bien entendu d'abord aux pays où la croissance démographique est trop élevée qu'il appartient d'agir en menant des politiques visant à la réduire. Ces politiques

- doivent agir sur les deux fronts, à savoir une offre augmentée et améliorée de planning familial, une réduction de la fécondité grâce à l'information et aux politiques sociales;
- seront efficaces si elles associent étroitement à leur mise en oeuvre les institutions et populations locales, et singulièrement les femmes;
- doivent prévoir, dans le cas de certains pays dont la Chine, des politiques budgétaires et sociales d'accompagnement. Une limitation des taux de fécondité entraîne, toutes choses égales d'ailleurs et à perspective de quelques décennies, un vieillissement de la population, favorisé d'ailleurs par les progrès de l'espérance de vie. Ceci induit des changements dans les structures sociales (moins de jeunes pour prendre en charge leurs parents) qui ont d'importantes implications pour les finances publiques (systèmes de santé, de pensions de retraite...), dont les pays industrialisés font déjà l'expérience et qui vont bientôt toucher des pays comme la Chine.
- requièrent des moyens financiers importants. Actuellement, les programmes de population stricto sensu mobilisent environ 5 Mia \$ par an, dont 1000 Mio \$ d'aide extérieure. Pour l'an 2000, les estimations des besoins varient entre 8 et 12 Mia de dollars 1993. Il ne s'agit pas de chiffres considérables, mais si l'on y ajoute les autres composantes des politiques de population au sens large (santé maternelle et infantile, éducation des filles...), c'est un volume sans doute notable de ressources que les pays en développement devront transférer vers cette priorité, aux dépens, idéalement,

d'emplois plus ou moins improductifs (comme les dépenses militaires, qui représentent actuellement entre 100 et 150 Mia \$ par an dans les PVD).

En outre, il importe de tenir compte, dans la mise en oeuvre des politiques économiques, sociales et environnementales, de leurs effets sur les migrations internes et sur la répartition des populations. En particulier un développement équilibré des régions rurales et des zones urbaines doit être favorisé.

Il est important de noter enfin qu'un meilleur respect des droits de l'homme et des minorités, ainsi que la mise en place ou le renforcement d'arrangements régionaux de sécurité, peuvent faciliter, dans certains cas bien précis où l'expansion démographique s'explique par des raisons politiques, le ralentissement de la croissance de la population. Ils entraînent par ailleurs une réduction de la pression migratoire.

2. Le rôle des donneurs extérieurs

Les donneurs extérieurs devraient continuer à soutenir les efforts des pays en développement tant au niveau macro que micro pour surmonter les crises à court terme et éviter les situations de détresse à long terme, susceptibles de déboucher sur d'importants flux migratoires des régions rurales vers les zones urbaines et/ou de nature internationale.

Compte tenu des besoins des pays en développement et de la rentabilité économique d'actions dans le domaine de la population, il est par ailleurs indispensable et efficace en termes de développement que les donneurs extérieurs apportent un complément aux efforts financiers internes, en ce qui concerne à la fois les actions "indirectes" (éducation, santé) et les actions "directes" dans le domaine de la planification familiale. Mais ils ne peuvent, ni ne doivent se substituer à ces efforts internes.

Il semble judicieux à cet égard que la communauté internationale puisse arriver à un consensus, lors de la Conférence du Caire, pour que 4% de l'aide au développement (APD) puisse être réservée à des politiques de population, au plus tard à partir de l'an 2000.

V LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET DE SES ETATS MEMBRES

La Communauté et les Etats-membres doivent s'inspirer dans ce domaine des priorités adoptées dans la Résolution du Conseil de novembre 1992. En premier lieu, il est nécessaire d'instaurer un dialogue de qualité avec les pays en développement en vue de définir les stratégies dans le domaine de la population et du planning familial. En second lieu, l'aide qu'il convient de fournir à ces pays pour mettre en oeuvre ces stratégies devra

s'insérer dans le contexte plus large des soins de santé de base, et singulièrement de la promotion de la santé de la femme et de l'enfant. Il s'agit là, avec l'éducation, de composantes aussi importantes que la planification familiale en tant que telle pour assurer un ralentissement de la croissance démographique.

Du point de vue des ressources financières, la Commission constate que la Communauté Européenne et ses Etats Membres n'ont consacré en 1991, qu'environ 160 MECU ou 200 Mio de dollars (approximativement 0,6 % de l'APD totale) à l'aide aux politiques de population. Ce sont des chiffres faibles, en progression toutefois dans la période récente : le pourcentage n'était que de 0,4% à la fin des années 80.

Pour sa part, la Communauté en tant que telle a engagé (sur la période de 1991-93) un peu moins de 20 MECU par an, notamment en Asie du Sud et en Méditerranée³. A l'horizon 2000, la Communauté et ses Etats-membres devront consacrer une part beaucoup plus substantielle de leur aide publique aux actions dans le domaine de la population.

Le chiffre de 4% devrait être visé, ce qui correspondrait à environ 1000-1200 MECU dans l'hypothèse d'une aide globale, en 2000, comprise entre 25 et 30 Mia d'ECU. Ceci constitue un défi majeur, mais réalisable, à condition de modifier les priorités futures de la coopération financière.

Cet engagement de nature politique n'a de sens que si les Etats membres s'engagent à accroître, dans le cadre d'une approche cohérente avec celle de la Communauté, la part de leurs ressources d'APD consacrée aux actions visées ci-dessus.

Fundação Cuidar o Futuro

Cet accroissement des ressources devra venir aussi bien d'une augmentation des ressources budgétaires, que d'une redistribution des ressources existantes, au bénéfice des actions dans le domaine de la population. Il devra s'accompagner d'une coordination plus affirmée de la Communauté et des Etats membres avec l'ensemble des donneurs actifs dans ce domaine.

³au titre

. des lignes budgétaires B7-5050 (aide aux politiques et programmes démographiques dans les pays en voie de développement), B7-5047 (médecine maternelle et infantile), B7-5010 (participation communautaire à des actions en faveur de pays en voie de développement exécutées par des organisations non gouvernementales), B7-3000 (coopération financière et technique avec les pays en voie de développement d'Asie), B7-4080 (coopération multilatérale et régionale ou subrégionale en Méditerranée), B7-5055 (observatoire des flux migratoires et actions positives face à l'immigration);
. et, en 1993, de Lomé IV.



La Commission est, quant à elle, prête à pleinement assumer sa part de responsabilité. Elle se propose d'augmenter substantiellement l'aide aux politiques de population. A cette fin, elle se fixe comme objectif, à l'horizon 2000, un chiffre d'au moins 300 MECU (voir annexe).

Parallèlement, il est également indispensable que la coopération financière soit augmentée en faveur des secteurs suivants:

- amélioration du statut de la femme par l'éducation, indépendamment d'une politique de réduction de la fécondité;
- amélioration générale de l'offre de services de santé, en particulier en matière de santé maternelle et infantile et de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles ;
- protection de l'environnement et utilisation rationnelle des ressources
- maîtrise des flux migratoires par la collaboration entre pays d'origine et pays d'accueil des migrants, et par une politique d'intégration des migrants légaux dans les pays de la Communauté européenne ;
- amélioration du savoir sur les phénomènes, notamment les relations population-développement-environnement.

En effet, des progrès dans ces domaines sont des facteurs aussi importants que la planification familiale en tant que telle pour assurer un ralentissement de la croissance démographique.

La Commission souligne que ces augmentations, se feront dans le plein respect des perspectives financières, par une réorientation des priorités de l'aide.

CONCLUSION

La Conférence du Caire se tient à un moment-clé. C'est maintenant, en cette fin du XX-ème siècle, qu'il faut agir pour éviter une explosion démographique incontrôlable, qui mettrait en péril le développement de nombreux pays et régions, qui donnerait naissance à des mouvements migratoires importants et potentiellement déstabilisateurs, et qui poserait d'inextricables problèmes d'environnement, au plan local et global. Des progrès ont déjà été enregistrés: les taux de croissance démographique ont baissé depuis vingt ans, souvent sous l'effet de politiques de population dont on cerne maintenant les conditions du succès. Il faut bâtir sur ces progrès, pour engager ou renforcer de telles politiques, en profitant du

climat de consensus qui existe actuellement dans la plupart des pays, et au sein de la communauté internationale, à cet égard.

A ces politiques, ni coercitives, ni discriminatoires, et adaptées aux différentes situations et traditions culturelles, tous peuvent et doivent contribuer. Si la responsabilité première de leur conception et de leur mise en oeuvre appartient aux PVD eux-mêmes, les pays industrialisés ont un rôle important à jouer, en apportant notamment un appui technique et des compléments indispensables de financement.

La Communauté Européenne devra oeuvrer au succès de la Conférence, qui devrait déboucher sur un programme d'action ambitieux pour la prochaine décennie. Elle doit se déclarer prête à prendre des engagements chiffrés, en vue d'un accroissement substantiel de son soutien financier aux programmes de population dans les pays en développement.

Fundação Cuidar o Futuro

ANNEXE

Ce montant de 300 MECU serait financé à parts égales par le FED et le budget. En ce qui concerne ce dernier, les lignes actuellement utilisées et citées précédemment (voir note 3) seraient concernées, ainsi que les lignes B7-405 (protocoles financiers avec les pays méditerranéens du Sud) et B7-3010 (coopération financière et technique avec les pays en voie de développement d'Amérique Latine). Les dépenses budgétaires, au titre de ces diverses lignes, pourraient évoluer globalement comme suit:

1995: 50 MECU

1996: 70 MECU

1997: 90 MECU

1998: 110 MECU

1999: 130 MECU

2000: 150 MECU

Fundação Cuidar o Futuro

ISSN 0254-1491

COM(94) 100 final

DOCUMENTS

FR

05

Fundação Cuidar o Futuro

N° de catalogue : CB-CO-94-109-FR-C

ISBN 92-77-66917-9

Office des publications officielles des Communautés européennes
L-2985 Luxembourg